



Notice descriptive  
(Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968)

**Maître d'ouvrage**  
SCCV PARIS CHEVREAU  
3-7, boulevard de la Muette  
95140 Garges-lès-Gonesse  
[contact@smtp-promotion.com](mailto:contact@smtp-promotion.com)

## **TABLE DES MATIERES**

<b><u>CHAPITRE 1 : GROS OEUVRE</u></b> .....	6
<u>1.1- Démolition-Terrassements-Soutènements</u> .....	6
<u>1.2- Fondations</u> .....	6
<u>1.3- Dallage du rez-de-chaussée</u> .....	6
<u>1.4-Planchers des étages</u> .....	6
<u>1.5- Ouvrages verticaux</u> .....	6
<u>1.6- Ouvrages divers</u> .....	7
<b><u>CHAPITRE 2 : ETANCHEITE</u></b> .....	8
<u>2.1- Terrasses accessibles - Balcons</u> .....	8
<u>2.2- Etanchéité</u> .....	8
<u>2.3- Chutes d’eaux pluviales</u> .....	8
<b><u>CHAPITRE 3 : CHARPENTE - COUVERTURE</u></b> .....	8
<u>3.1- Charpente</u> .....	8
<u>3.2- Couverture</u> .....	8
<b><u>CHAPITRE 4 : MENUISERIE EXTERIEURES - SERRURERIE</u></b> .....	8
<u>4.1- Fenêtres et portes fenêtres</u> .....	8
<u>4.2- Occultation des baies</u> .....	9
<u>4.3- Portes du hall d’entrée</u> .....	9
<u>4.4- Garde-corps des balcons et des fenêtres</u> .....	9
<u>4.5- Vitrage escalier</u> .....	9

<b><u>CHAPITRE 5 : PLATRERIE - CLOISONNEMENT</u></b> .....	9
<u>5.1- Cloisons de distribution intérieure des logements</u> .....	9
<u>5.2- Faux-plafonds</u> .....	10
<u>5.3- Cloisonnement des gaines techniques</u> .....	10
<b><u>CHAPITRE 6 : MENUISERIES INTERIEURES</u></b> .....	10
<u>6.1- Portes des circulations communes</u> .....	10
<u>6.2- Portes des cages d’escaliers</u> .....	10
<u>6.3- Portes palières</u> .....	10
<u>6.4- Portes de distribution intérieure des logements</u> .....	10
<u>6.5- Placards intérieurs</u> .....	11
<u>6.6- Plinthes</u> .....	11
<u>6.7- Escalier Duplex</u> .....	11
<u>6.8- Boite aux lettres</u> .....	11
<u>6.9- Tableau d’affichage - Miroir</u> .....	11
<u>6.10- Portes de gaines en parties communes</u> .....	11
<u>6.11- Portes des locaux techniques et des locaux communs</u> .....	11
<u>6.12- Numérotation des étages et des logements – désignation des locaux</u> .....	11
<b><u>ARTICLE 7 : CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE</u></b> .....	12
<u>7.1- Chauffage</u> .....	12
<u>7.2- Eau chaude sanitaire</u> .....	12
<u>7.3- Compteurs d’eau</u> .....	12
<u>7.4- Ventilation Mécanique Contrôlée</u> .....	12
<u>7.5- Equipement des salles de bain</u> .....	12
<u>7.6- Equipement des toilettes</u> .....	13

<u>7.7- Equipement de la cuisine</u> .....	13
<u>7.8- Production d'eau chaude</u> .....	13
<u>7.9- Distribution d'eau</u> .....	13
<u>7.10- Evacuations</u> .....	13
<u>7.11- Autres équipements</u> .....	13
<b><u>CHAPITRE 8 : ELETRICITE - TELEDISTRIBUTION</u></b> .....	14
<u>8.1- Equipement des logements</u> .....	14
<u>8.2- Equipement des parties communes y compris escalier</u> .....	16
<u>8.3- Equipement des locaux communs</u> .....	16
<u>8.4- Eclairage de sécurité</u> .....	16
<u>8.5- Télédistribution</u> .....	16
<b><u>CHAPITRE 9 : CARRELAGE - FAÏENCE</u></b> .....	17
<u>9.1- Sol et murs du Hall d'entrée et des circulations attenantes au RDC</u> .....	17
<u>9.2- sol et murs des locaux vélos et poussettes</u> .....	17
<u>9.3- Sol et murs du local poubelle</u> .....	17
<u>9.4- Sol des salle-de-bains, salle d'eau, cuisine et WC</u> .....	17
<u>9.5- Faïence murale des salle-de-bain et salle d'eau</u> .....	17
<b><u>CHAPITRE 10 : PARQUETS – REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES</u></b> .....	17
<u>10.1- Sol des pièces sèches des logements</u> .....	17
<u>10.2- Sol des parties communes (paliers d'étages et escaliers)</u> .....	18
<u>10.3- Paillassons</u> .....	18

<b><u>CHAPITRE 11 : PEINTURE – REVÊTEMENTS MURAUX</u></b> .....	18
<u>11.1- Peintures intérieures des logements</u> .....	18
<u>11.2- Traitement des parties communes (escaliers et circulations palières)</u> .....	19
<b><u>CHAPITRE 12 : ASCENSEUR</u></b> .....	19
<u>12.1- Appareil</u> .....	19
<b><u>CHAPITRE 13 : TRAITEMENT DES FACADES - RAVALEMENT</u></b> .....	19
<u>13.1- Sur façades rues</u> .....	19
<u>13.2- Sur les autres façades</u> .....	19
<u>13.3- Murs de clôture avec les immeubles voisins</u> .....	19
<b><u>CHAPITRE 14 : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS</u></b> .....	20
<u>14.1- Espaces extérieurs privatifs</u> .....	20
<u>14.2- Assainissement et eaux pluviales</u> .....	20
<u>14.3- Distribution d'eau potable</u> .....	20
<u>14.4- Electricité</u> .....	20
<u>14.5- Fibre optique</u> .....	20
<u>14.6- Colonnes montantes ENEDIS</u> .....	20
<u>14.7- Voirie extérieure</u> .....	20

## DESCRIPTION DES PRESTATIONS

### Présentation de l'opération

Le programme immobilier se situe à Paris (75020), au 31 rue Henri Chevreau. La Résidence comprend 6 appartements et 2 locaux commerciaux, répartis sur un rez-de-chaussée et 4 étages.

En cas de demande, les lots peuvent faire l'objet de jumelage.

### Chapitre 1 – GROS ŒUVRE

#### **1.1 Démolition – Terrassements – Soutènements**

- Démolition totale des constructions existantes et des clôtures sur rue, évacuation aux décharges
- Terrassement général pour réalisation d'un sous-sol total

#### **1.2 Fondations**

- Réalisation d'un système de fondations par semelles superficielles ou profondes si nécessaire, en béton armé dimensionnées selon études de structure et recommandations du Bureau d'études géotechniques.

#### **1.3 Plancher bas du sous-sol**

- Réalisation d'un dallage ou plancher porté selon études de structure

#### **1.4 Plan bas du rez-de-chaussée**

- Dalles de béton armé compris complexe thermo acoustique, épaisseur selon études de structure et thermo acoustique

#### **1.5 Planchers des étages**

- Dalles de béton armé et chape isophonique. Epaisseur selon études de structure.

#### **1.6 Ouvrages verticaux**

##### Elévations des murs extérieurs :

- Façades béton armé. Epaisseur selon études de structure et études thermique et acoustique. Revêtement d'un enduit décoratif. Localisation : suivant permis de construire.
- Façades bois composées d'un bardage bois et d'un complexe isolant à partir du R+1.

- Doublages intérieurs selon études thermique et acoustique.

Parties enterrées (hors fondations) :

- Voiles en béton armé épaisseur selon études thermique et de structure.

Elévations des murs intérieurs et refends :

- Voiles en béton armé ou parties en béton et maçonnerie de blocs béton ou de briques creuses selon études de structure. Doublages intérieurs entre appartements et cages d'escalier et d'ascenseur selon études thermique et acoustique

## **1.7 Ouvrages divers**

Escaliers :

- Escaliers en béton armé à volées préfabriquées ou coulées en place.

Souches de ventilations et conduits divers :

- Réalisation des sorties (ventilations des gaines et sorties VMC) en toiture pour ventilation de chutes, extracteurs de VMC et conduits de fumée.

Canalisations enterrées :

- Réseau de canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées en PVC, sous plancher bas du sous-sol.

Branchements aux égouts :

- Evacuations vers les réseaux publics.

Seuils et appuis :

- Réalisés en béton, préfabriqué ou coulé en RDC ou métal selon choix de l'architecte.  
Bavettes aluminium ou métallique au choix de l'architecte aux étages

Balcons :

- Sans objet

Terrasses :

- Béton armé avec façon de pente et évacuations conformes à la réglementation. Revêtement en dalles bois ou carrelage antidérapant selon choix de l'architecte, isolation suivant étude thermique.

## **Chapitre 2 : ETANCHEITE**

### **2.1 Terrasses accessibles - Balcons**

- Terrasses accessibles depuis les logements du 4<sup>ème</sup> étage.

### **2.2 Etanchéité**

- Etanchéité multicouche sur les terrasses.

### **2.3 Chutes d'eaux pluviales**

- Récupération des eaux de pluie des terrasses par descentes intérieures, extérieures ou barbacanes
- Récupération des eaux de pluie depuis la toiture par descentes intérieures ou extérieures selon plans de l'architecte.

## **Chapitre 3 : CHARPENTE – COUVERTURE**

### **3.1 Charpente**

- Charpente et brisis en bois.  
Lucarne en bois ou béton selon bureau d'étude structure.

### **3.2 Couverture**

- Zinc ou cuivre avec sous-toiture si nécessaire selon préconisation du Bureau de Contrôle.

## **Chapitre 4 : MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE**

### **4.1 Fenêtres et portes fenêtres**

- Châssis, fenêtres et portes-fenêtres en acier thermolaqué ou bois, avec joint souple sur l'ensemble des ouvrants et joints d'étanchéité à l'eau et à l'air entre les ouvrages verticaux et les châssis.

- En étage : double-vitrage sur l'ensemble des fenêtres et portes-fenêtres.
- Au rez-de-chaussée : vitrage transparent SECURIT
- Les ouvertures seront équipées de fenêtres permettant un affaiblissement acoustique réglementaire, selon leur localisation.

#### **4.2 Occultation des baies**

- Occultation de toutes les pièces par volets roulants électriques.

#### **4.3 Portes du hall d'entrée**

- Porte d'accès à l'immeuble en panneau bardage bois cadre métallique ton suivant permis de construire avec accès commandé par système VIGIK (accessibilité permanente pour les services de LA POSTE).
- Porte intérieure et battant de service en profilé acier finition laquée et vitrage STADIP, détail suivant plan d'Architecte. Gâche électrique avec accès commandé par système VIGIK et vidéophone. Manœuvre par profil toute hauteur ou bâton de maréchal aux deux faces.

#### **4.4 Garde-corps des balcons et des fenêtres**

- Garde-corps en vitrage securit transparent, fixés par platines boulonnées sur la maçonnerie.

### **Chapitre 5 : PLÂTRERIE - CLOISONNEMENT**

#### **5.1 Cloisons de distribution intérieure des logements**

##### Pièces sèches

- Cloisons PLACOSTYL ou similaire, épaisseur selon prescriptions du BET, composées d'une ossature métallique galvanisée et de parements en plaques de plâtre. Remplissage intérieur en laine de verre si nécessaire selon étude acoustique.

##### Pièces humides

- Cloisons PLACOSTYL ou similaire, épaisseur selon prescriptions du BET, composées d'une ossature métallique galvanisée et de parements en plaques de plâtre hydrofuge. Remplissage intérieur en laine de verre si nécessaire selon étude acoustique.

## **5.2 Faux-plafonds**

- Dans les salles de bains ou salles d'eau (localisation selon plans) : plafond composé de plaques de plâtre hydrofuges vissées sur ossature métallique, y compris trappe de visite selon nécessité et isolation acoustique.
- Soffites ou faux plafonds pour les retombées de poutre ou les passages de canalisation en cas de nécessité.
- Dans le hall, sas d'entrée et les circulations commune selon plans de l'Architecte : faux- plafond acoustique du type GYPTONE ou similaire selon étude du BET acoustique.

## **5.3 Cloisonnement des gaines techniques**

- Cloisons PLACOSTYL composées d'une ossature métallique galvanisée et de parements en plaques de plâtre, épaisseur et remplissage intérieur en laine de verre selon prescriptions du BET et de l'étude acoustique.

## **Chapitre 6 : MENUISERIES INTERIEURES**

### **6.1 Portes des circulations communes**

- Porte à un vantail de 90 cm de passage, pleine ou alvéolaires, degré pare-flamme ou coupe-feu suivant règlementation ; finition peinte, manœuvre par béquille, y compris ferme-porte suivant localisation.

### **6.2 Portes de la cage d'escalier**

- Porte coupe-feu ½ heure à âme pleine sur huisserie métallique, finition peinte, avec béquille en aluminium et ferme-porte hydraulique.

### **6.3 Portes palières**

- Huisseries métalliques pré-peintes avec seuil « à la Suisse »
- Portes à âme pleine de chez MALERBA ou similaire, équipées d'une serrure de sûreté 3 points A2P2\*, blindage par tôle d'acier, isolation par joint iso-phonique, finitions peinture ou stratifiées, intérieures et extérieures au choix de l'Architecte. Bouton de tirage, œilleton et béquille laiton intérieure.
- Serrure et quincaillerie de type PMR si nécessaire. Fourniture de 4 clefs par appartement.

### **6.4 Portes de distribution intérieure des logements**

- Huisseries et portes pleines ou alvéolaires du type MALERBA ou similaire au choix de l'Architecte. Béquilles et clefs selon localisation.

#### **6.5 Placards intérieurs**

- Portes de placards coulissantes à deux ou trois panneaux selon dimensions des plans, réalisés en panneau « mélaminé » blanc satiné, ossature aluminium et rail en acier inoxydable avec roulettes réglables. Portes ouvrant à la française lorsque nécessaire et notamment largeur inférieure à 90 cm.

#### **6.6 Plinthes**

- Plinthes bois peintes ou medium hauteur 7cm minimum dans toutes les pièces sèches des appartements et dans les circulations palières aux étages.

#### **6.7 Escalier duplex**

- Escalier, rambardes et main-courante en bois

#### **6.8 Emmarchement**

- Emmarchement béton ciré ou plaquage bois ou carrelage dito cuisine sur marches

#### **6.9 Boite aux lettres**

- Dans le hall d'entrée du bâtiment, ensemble de boîtes aux lettres d'intérieur groupées, pose encastrée, finition anti-vandalisme, avec porte centrale, porte-étiquette individuel et serrure La Poste. Gamme et finition au choix de l'Architecte.

#### **6.10 Tableau d'affichage - Miroir**

- Dans le hall du bâtiment, suivant plan d'Architecte.

#### **6.11 Portes de gaines en parties communes**

- Portes de gaines avec façade coupe-feu ½ heure, bâti bois peint, portes et impostes en médium alaisé finition peinte ou stratifiée au choix de l'architecte. Ferrage par charnières invisibles et fermeture selon normes en vigueur.

#### **6.12 Portes des locaux techniques et des locaux communs**

- Huisserie métallique pré-peinte,
- Porte métallique de degré coupe-feu ou pare-flamme selon réglementation, finition peinte ou stratifiée au choix de l'architecte, manœuvre par béquille extérieure, fermeture sur passe général avec ferme-porte et barre anti-panique selon nécessité.

#### **6.13 Numérotation des étages et des logements – désignation des locaux**

- Plaques de type METALUX ou équivalent.

## **Chapitre 7 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE**

### **7.1 Chauffage**

- Chauffage de type individuel au gaz selon étude thermique. Chaudière(s) gaz individuelles dans les logements. Puissance selon calculs du BET Thermique,
- Distribution dans chaque logement des pièces sèches par radiateur de marque QUINN ou similaire. Puissance selon calculs du BET Thermique. Modules au choix de l'Architecte et du Maître d'Ouvrage,
- Températures recherchées (par -6° extérieur) :
  - +18° dans les chambres, séjour, cuisine et dégagements
  - +20% dans les salles de bain et salles d'eau
- Compteurs divisionnaires de calories à poser par la copropriété sur manchons en gaines palières
- Installation d'un thermostat d'ambiance dans chaque logement

### **7.2 Eau chaude sanitaire**

- Production d'eau chaude sanitaire par le système choisi
- Compteurs divisionnaires à poser par la copropriété sur manchons en gaines palières.

### **7.3 Compteurs d'eau**

- Manchons en attente posés en gaines palières.

### **7.4 Ventilation Mécanique Contrôlée**

- Installation du type simple-flux hygro-réglable selon préconisations du BET Thermique. Les extracteurs seront du type basse consommation et situés en parties communes.

**Nota : Les appareils sanitaires sont de couleur blanche, des Etablissements, ROCA, JACOB DELAFON ou similaire avec robinetterie de la marque HANSGROHE ou similaire.**

### **7.5 Equipement des salles de bain**

- Douche avec receveur extra plat ou baignoire (selon les plans de l'Architecte) avec ensemble pomme de douche et douchette sur barre et flexible 1,50 m ; robinetterie avec mitigeur thermostatique,
  - Baignoire en acrylique ou acier de type GENOVA de chez ROCA ou équivalent ; largeur de 0,70m minimum et longueur de 1,70m minimum, dimensions selon plans de l'architecte
  - Receveur extra plat de type IDEAL STANDARD ou équivalent, dimensions selon plans de l'architecte

- Ensemble meuble de salle de bain avec plan vasque intégré, ou lavabo sur colonne (suivant norme PMR), avec robinetterie à mitigeur, miroir et applique lumineuse,
  - Meuble de type STRUKTURA des Ets JACOB DELAFON ou équivalent, dimensions suivant plans de l'architecte
- Paroi de douche ou pare-baignoire sauf contre-indication de la norme PMR (personne à mobilité réduite),
- Radiateur sèche-serviette Atoll de chez ACOVA ou similaire.

#### **7.6 Equipement des toilettes**

- Cuvette WC suspendus type GEBERIT ou équivalent (avec réservoir de chasse 3/6 litres), abattant double.

#### **7.7 Equipement de la cuisine**

- Néant.

#### **7.8 Production d'eau chaude**

- Production d'eau chaude sanitaire par chaudière individuelle gaz (cf. Ch.7.2)

#### **7.9 Distribution d'eau**

- Canalisations de distribution en polyéthylène (PER) et/ou cuivre, pose encastrée ou en plinthe selon localisation.

#### **7.10 Evacuations**

- Canalisations en PVC.

### 7.11 Autres équipements

- Robinets d'arrêt prévus sur les attentes machines,
- Robinets de puisage dans le local poubelle.
- Robinets de puisage dans les terrasses accessibles.

## **Chapitre 8 : ELECTRICITE - TELEDISTRIBUTION**

### 8.1 Equipement des logements

- L'appareillage sera de marque SCHNEIDER type ODACE ou similaire. Tous les circuits seront raccordés à la prise de terre. Toutes les prises de courant seront à éclisse,
- Les dispositifs de protection seront constitués par des coupe-circuits divisionnaires,
- Les points d'éclairage en plafond et en applique seront équipés de dispositifs de connexion de luminaires (DCL),
- Les prises de courant pourront éventuellement être regroupées en prises doubles,
- L'équipement de chaque pièce, conforme à la norme française C 15-100, sera le suivant :
  - Entrée  
1 point d'éclairage en plafond ou en applique, commandé en simple allumage ou en va-et-vient, selon le cas,  
1 prise de courant 16A+T si la surface de l'entrée est supérieure à 4 m<sup>2</sup> habitables.
  - Séjour  
1 point d'éclairage en plafond ou en applique, commandé en simple allumage ou en va-et-vient, selon le cas,  
1 prise de courant 16A+T par tranche de 4 m<sup>2</sup> habitables, avec un minimum de 5 prises  
1 prise RJ 45  
1 prise TELEVISION.
  - Chambres  
1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage  
3 prises de courant 16A+T  
1 prise TELECOM ou RJ45  
1 prise TELEVISION dans la chambre principale.
  - Dégagement  
1 point d'éclairage en plafond ou en applique, commandé en simple allumage ou en va-et-vient, selon le cas,  
1 prise de courant 16A+T.
  - Cuisines des 3 pièces

- 1 point d'éclairage en plafond commandé par simple allumage
- 1 point d'éclairage en applique
- 3 prises de courant 16A+T dont 2 situés au-dessus du plan de travail
- 1 prise de courant 32A+T pour la cuisinière ou la plaque de cuisson
- 2 prises de courant 16A+T spécialisées pour lave-linge, lave-vaisselle.

*Nota : 1 prise de courant 16A+T spécialisée pour le lave-linge pourra être située en salle de bain ou en salle d'eau, suivant plans Architecte.*

○ Cuisines des 4 pièces et 5 pièces

- 1 point d'éclairage en plafond ou en applique, commandé en simple allumage ou en va-et-vient, selon le cas
- 1 point d'éclairage en applique
- 1 prise TELECOM ou RJ45
- 6 prises de courant 16A+T dont 4 situés au-dessus du plan de travail
- 1 prise de courant 32A+T pour la cuisinière ou la plaque de cuisson
- 2 prises de courant 16A+T spécialisées pour lave-linge, lave-vaisselle.

*Nota : 1 prise de courant 16A+T spécialisée pour le lave-linge pourra être située en salle de bain ou en salle d'eau en remplacement de celle prévue dans la cuisine si la réglementation PMR le permet.*

○ Salle de bain et salle d'eau

- 1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage
- 1 point d'éclairage en applique au-dessus du lavabo pour raccordement d'un appareil de classe II
- 1 prise de courant 16A+T

*Nota : éventuellement 1 prise de courant 16A+T spécialisée pour le lave-linge, suivant plans Architecte.*

○ WC

- 1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage

○ Balcon sur séjour

- 1 prise de courant extérieure 16A+T

○ Terrasse

- 1 applique extérieure en simple allumage intérieur
- 1 prise de courant extérieure 16A+T

○ Sonnette de porte palière et vidéophone

- 1 sonnette 2 tons intégrée au tableau d'abonné avec bouton poussoir à droite de la porte palière
- 1 combiné vidéophone mural avec écran couleur. Bouton de déclenchement de la gâche électrique de la porte intérieure du sas d'entrée du hall

○ Détecteurs de fumée

- Dans chaque appartement, selon réglementation

- Boitier de relevé de consommation d'énergie  
Dans chaque appartement, conformément à la réglementation RT 2012
- Domotique  
Appareillage et équipement fourni pour contrôle de l'occultation des menuiseries extérieures et de de la température du chauffage.  
Pré-équipement fourreaux pour permettre le contrôle de l'éclairage.

## **8.2 Equipement des parties communes y compris escalier**

- Installation encastrée conforme aux normes EDF,
- Alimentation réalisée en basse tension 220 volts depuis le compteur avec horloge jour/nuit placée en gaine palière,
- Prises de courant monophasées dans les couloirs, selon normes, pour l'entretien (1 par niveau et par cage),
- Eclairage des halls d'entrée, des paliers et des cages d'escaliers par appliques plâtre demi-lune, hublots ou spots en plafond assurant l'éclairage minimum requis par la réglementation PMR ; commande par interrupteurs sur minuterie ou détecteurs de présence selon localisation,
- Circuit de terre par câbles cuivre en fond de fouilles et colonnes montantes en gaines palières,
- Antenne hertzienne collective radio/télévision alimentant les colonnes montantes desservant les logements, y compris tous accessoires.

## **8.3 Equipement des locaux communs**

- Installation apparente sous gaine PLEXO conforme aux normes ENEDIS,
- Alimentation réalisée en basse tension 220 volts depuis le compteur avec horloge jour/nuit,
- Eclairage par hublots étanches sur minuterie, commandé depuis l'entrée des locaux.

## **8.4 Eclairage de sécurité**

- Un éclairage de sécurité, constitué par des blocs de foyers-lumineux autonomes, sera installé les parties communes.

## **8.5 Télédistribution**

Si le réseau local est couvert par les opérateurs et peut concerner la Résidence, l'immeuble sera pré-câblé (jusqu'aux gaines palières de chaque niveau) afin d'obtenir un raccordement futur permettant la réception de la télévision et donnant accès à internet par fibre optique, selon la technologie FTTH.

Les services d'abonnement et la fourniture du réseau, de la connexion, ou du raccordement définitif jusqu'aux locaux privés, seront à la charge de chacun des copropriétaires pour leur utilisation personnelle ou répartis dans les charges de la copropriété si les copropriétaires le décident.

## **Chapitre 9 : CARRELAGE - FAÏENCE**

**Nota : Les carrelages et faïences dans les pièces sèches privatives sont de marque PORCELANOSA ou similaire dans une gamme proposée par le Maître d’Ouvrage.**

### **9.1 Sol et murs du Hall d’entrée et des circulations attenantes du RDC**

- Au sol : pierre marbrière ou carrelage marque CASAGRANDE ou similaire, calpinée avec tapis de sol encastré, plinthe assortie, selon plans de l’Architecte,
- Sur murs : peinture décorative type stucco ou équivalent au choix de l’Architecte

### **9.2 Sol et murs des locaux vélos et poussettes**

- Au sol : carrelage grès pleine masse et plinthe assortie
- Sur murs : peinture

### **9.3 Sol et murs du local poubelle**

- Au sol : carrelage grès pleine masse anti-dérapant et plinthe assortie
- Sur murs : Murs en carrelage sur 1,30 m de hauteur, peinture au-dessus.

### **9.4 Sol des salle-de-bains, salle d’eau, cuisine et WC**

- Carrelage en grés cérame de taille 44cm x 44cm ou supérieure, localisation selon plans de l’Architecte,
- Choix dans la gamme PORCELANOSA sélectionnée par le Maître d’Ouvrage.

### **9.5 Faïence murale des salle-de-bain et salle d’eau**

- Faïence murale 31cm x 59cm en grés cérame toute hauteur et sur l’ensemble des murs, ainsi que sur le tablier de baignoire y compris trappe de visite carrelée de la baignoire,
- Choix dans la gamme PORCELANOSA sélectionnée par le Maître d’Ouvrage.

## **Chapitre 10 : PARQUETS – REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES**

### **10.1 Sol des pièces sèches des logements**

- Dans toutes les pièces sèches des logements, revêtement en parquet massif. Barres de seuils ou liserés en séparation des sols carrelés et du parquet.
- Choix du parquet dans la gamme sélectionnée par le Maître d’ouvrage.

## **10.2 Sol des parties communes (paliers d'étages et première volée d'escaliers)**

- Dans les circulations communes des étages et les volées d'escaliers du rez-de-chaussée jusqu'au 1<sup>er</sup> étage, revêtement de sol textile aiguilleté avec enduit d'envers ou carrelage grès cérame, série et ton au choix de l'Architecte. Contremarches et seuils avertisseurs contrastés, conformément à la réglementation PMR, plinthes en peinture époxy idem autres niveaux,

## **Chapitre 11 : PEINTURE – REVÊTEMENTS MURAUX**

### **11.1 Peintures intérieures des logements**

#### Plafonds des pièces sèches

- Après préparation et enduit, 2 couches de peinture glycérophtalique mate, ton blanc,

#### Plafonds des pièces humides

- Après préparation et enduit, 2 couches de peinture glycérophtalique satinée, ton blanc,

#### Murs des pièces sèches

- Après préparation et enduit, 2 couches de peinture glycérophtalique mate, ton blanc, sur tous les murs

#### Murs des pièces humides

- Après préparation et enduit, 2 couches de peinture glycérophtalique satinée, ton blanc,

#### Menuiseries et tuyauteries

- Idem murs et plafonds.

## **11.2 Traitement des parties communes (escaliers et circulations palières)**

### Murs, plafonds des circulations

- Après préparation et enduit, 2 couches de peinture glycérophtalique satinée blanche au plafond, stucco sur les murs, ton au choix de l'Architecte,

### Escaliers

- Murs, sols, marches et sous-faces des volées d'escaliers, du R+1 au dernier niveau du bâtiment, après brossage et nettoyage soigné, peinture ou revêtement gouttelette du type BAGAR, plinthes en peinture époxy,
- Sols et marches du R+1 au dernier niveau du bâtiment, après brossage et nettoyage soigné, peinture époxy teinte au choix de l'architecte.

### Menuiseries, tuyauteries, mains courantes des escaliers

- Après préparation et enduit, 2 couches de peinture glycérophtalique satinée, ton au choix de l'Architecte.

## **Chapitre 12 : ASCENSEUR**

### **12.1 Appareil**

- Ascenseur 6/8 personnes accessible aux personnes à mobilité réduite, 630 kg de charge utile, vitesse 1 m/s avec ouverture double sens et machinerie en gaine,
- Décoration des cabines avec plafond inox poli, parois latérales inox, paroi du fond miroir non teinté et main courante, éclairage indirect par tubes fluorescents, sol dito hall d'entrée
- Portes palières peintes ou inox au choix de l'Architecte.

## **Chapitre 13 : TRAITEMENT DES FACADES - RAVALEMENT**

### **13.1 Sur façade rue**

- En rez de chaussée : application d'un enduit de façade traditionnel monocouche de type WEBER & BROUTIN de coloris blanc cassé selon permis de construire
- R+1 à R+3 : Bardage bois, pose horizontale à emboitement invisible

### **13.2 Pignon :**

- Bardage bois, pose horizontale à emboitement invisible
- Proposition d'un espace d'appel à projet
- Hauteur du rez-de-chaussée en retour sur rue en enduit de façade blanc cassé

### **13.3 Façade arrière**

- Bardage bois, pose horizontale à emboitement invisible
- Pavés de verre translucide pour éclairage secondaire

## **Chapitre 14 : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS**

### **14.1 Espaces extérieurs privatifs**

- Engazonnement et plantation d'arbres et végétaux suivant permis de construire,
- Terrasses en dalles de bois sur plots ou sur grave-ciment selon localisation,
- Eclairage extérieur par applique murale,
- Robinet de puisage.

### **14.2 Assainissement et eaux pluviales**

- En réseau séparatif avec raccordement aux réseaux publics.
- Rétention des eaux pluviales par bac enterré ou raccordement au réseau publique, capacité et limitation du rejet au réseau selon calcul règlementaire.

### **14.3 Distribution d'eau potable**

- Le réseau sera étudié et réalisé par la Société concessionnaire.

### **14.4 Electricité**

- Le réseau électrique sera étudié et réalisé sous contrôle des services d'ENEDIS. Le courant sera distribué par réseau enterré, sous une tension de 220 volts.

### **14.5 Fibre optique**

- L'immeuble sera pré-câblé (jusqu'aux gaines palières de chaque niveau) afin d'obtenir un raccordement futur permettant la réception de la fibre optique, si le réseau local est couvert par les opérateurs.

### **14.6 Colonnes montantes ENEDIS**

- Distribution des logements par gaines techniques.

### **14.7 Voirie extérieure**

- Traitement du domaine public au droit de l'accès du hall et réfection du trottoir après travaux selon prescriptions du service communal de la voirie.

\*